



Introduction au

Réseau ignatien d'advocacy

Secrétariat pour la
justice sociale
Compagnie de Jésus

Janvier 2010



Avec ce livret, que nous espérons utile et informatif, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010. Qu'elle soit pleine de bénédictions pour vous, votre famille et votre communauté.

Beaucoup de personnes ont contribué à cet effort visant à présenter un panorama complet du Réseau ignatien d'advocacy. Il est impossible de les nommer tous, mais nous remercions particulièrement José Ignacio García SJ, Xavier Jeyaraj SJ, Frank Turner SJ, Jim Hug SJ, José Ignacio Eguizabal, Luis Arancibia, Valeria Méndez de Vigo, Daniella Persia, Christian Uwe et Sara Pettinella.

Le Secrétariat pour la justice sociale :
Fernando Franco SJ, Uta Sievers, Liliana Carvajal

Cette publication peut être lue en ligne en cliquant ici

© Secrétariat pour la justice sociale, janvier 2010

La réimpression des articles ou de l'édition entière est encouragée ; prière de citer le Secrétariat pour la justice sociale comme source et de rappeler notre adresse. Cette publication est disponible en anglais, espagnol et français. Si vous la publiez dans d'autres langues, veuillez adresser une copie de la traduction au Secrétariat pour la justice sociale afin que nous puissions la rendre accessible aussi à d'autres.

Secrétariat pour la justice sociale
Curia Generalizia SJ
Borgo Santo Spirito, 4
00193 Roma (Italia)
+39 06689 77380 (fax)
sjs@sjcuria.org

Table des matières

Introduction	7
CARACTÉRISTIQUES DE L'ADVOCACY IGNATIEN	17
Introduction	17
Définir l' <i>advocacy</i> - traits caractéristiques	17
Défis du travail d' <i>advocacy</i>	19
Le travail d' <i>advocacy</i> : Méthodes et stratégies	19
Définir l' <i>advocacy</i> « ignatien »	21
Éléments clés d'une manière ignatienne de faire l' <i>advocacy</i>	22
UN MODELE D'ADVOCACY IGNATIEN	27
1. C'est un engagement critique et constructif auprès des centres de pouvoir	28
2. L' <i>advocacy</i> est pratiqué du point de vue des opprimés et des exclus, mais dans un esprit d'ouverture	30
3. C'est un processus communautaire	31
4. Il implique la contemplation, la connaissance de soi	32
5. Il s'inscrit dans un cadre clair de réflexion et de visées	33
6. Il implique le discernement	34
« Sommaire du sommaire »	36
UNE VISION COMMUNE DE L'ADVOCACY IGNATIEN : SUJETS D'ADVOCACY ET LEURS LIENS	39
Le besoin d' <i>advocacy</i>	40
Le besoin d'un « horizon commun »	42
La légitimité de notre <i>advocacy</i>	45
Notre manière de faire l' <i>advocacy</i>	47
Les sujets et leurs liens	48
L' <i>advocacy</i> comme nouvelle dimension de notre apostolat social	51



Questions ouvertes	53
Annexe : Le réseau ignatien d' <i>advocacy</i> et ses réseaux au moment de l'écriture (novembre 2009)	53
POUR QUE TOUS AIENT LA VIE ET L'AIENT EN ABONDANCE	59
I. Nous regardons le monde que Dieu voit aujourd'hui	59
II. Nous nous souvenons de la réponse aimante de Dieu	61
III. Ensemble unis dans cet Esprit, nous répondons	63
FOIRE AUX QUESTIONS : GUIDE RAPIDE DE L'IAN	69
Qui fait quoi ?	69
Qui sont les membres d'un réseau ?	69
Comment se fait l'administration de chaque réseau ?	70
Quel est le rôle du Coordinateur ?	70
Quel est le rôle du Secrétariat pour la justice sociale (SJS) ?	71
Qui détient la responsabilité globale ?	71
Qui dirige l'IAN ?	71
Qui décide de la création de nouveaux réseaux au sein de l'IAN ?	71
Comment fonctionnent les réseaux ?	72
Quels sont les conditions pour devenir un réseau ?	72
Comment les réseaux conduisent-elles leurs activités ?	72
Comment les réseaux sont-ils financés ?	73
Pourquoi l'IAN ?	73
Pourquoi créer un Réseau ignatien d' <i>advocacy</i> ?	73
Que signifie le « N » de IAN ?	74
Que signifie le « A » de IAN ?	74
Que signifie le « I » de IAN ?	74



Introduction

Uta Sievers



« Il n'y a pas de doute que le système est ainsi fait... ceux qui ont de l'argent ont de meilleures chances de défendre plusieurs intérêts que ceux qui n'en ont pas... Si seulement les pauvres pouvaient, eux aussi, s'offrir les services de lobbyistes chevronnés. Mais le système est ainsi fait. Je ne sais pas comment résoudre ce problème. »

Lobbyiste, Washington, D.C., USA)¹

La Compagnie de Jésus a été, et est toujours, une des organisations les plus implantées au niveau local dans le monde, étant en contact avec des personnes à revenus modestes, désavantagés et subissant diverses formes de marginalisation. Elle compte aussi sur l'un des plus grands patrimoines de savoir et de recherche, et est en contact avec plusieurs personnes en position de décideurs. La création du **Réseau ignatien d'*advocacy* (IAN)** est une tentative visant à résoudre le problème de la disjonction entre ces trois atouts majeurs de la Compagnie. Ce réseau espère mettre à profit la capacité inexploitée de la Compagnie de peser sur le choix des politiques publiques en faveur du bien commun et de ceux qui sont devenus affaiblis et sans voix, avec la conviction que « ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 40).

Le courant croissant du Réseau ignatien d'*advocacy* a été alimenté par les eaux venues de plusieurs sources ; certaines

1 Arroyo, Edward : The Ethics of Lobbying. Washington DC, 2002.

étaient des ruisseaux et d'autres des rivières à part entière. On peut citer, entre autres, l'atelier de deux semaines *Sur la violence et la guerre*², organisé par le Secrétariat pour la justice sociale (SJS) en septembre 2005 au centre de retraite Santa Severa près de Rome, et un débat lors d'un atelier d'une semaine sur le *Discernement apostolique communautaire* au centre de retraite de Drongen, Belgique, en juin 2007. Ces rencontres internationales, ainsi que les rencontres annuelles des Coordinateurs de l'apostolat social à la Curie jésuite, ont progressivement conduit à une prise de conscience, de la part des responsables de l'apostolat social, que les problèmes mondiaux nécessitent des réponses mondiales (aussi bien que locales).

La 35e CG, au début de l'an 2008, donna un élan inestimable en mentionnant explicitement l'*advocacy*³. En insistant sur le fait que les six Conférences jésuites sont des instances régionales de prise de décision aussi bien que des lieux de planification apostolique, la 35e CG a également créé une structure au sein de laquelle l'*advocacy* à un niveau international peut et doit être enraciné dans la Compagnie de Jésus.

La présence croissante de jésuites au Forum social mondial fut une source de grande inspiration, en particulier, l'expérience de la Rencontre de la Famille ignatienne au Forum de Nairobi

2 Chercher la paix dans un monde violent. *Promotio Iustitiae* 89 (2006)

3 Les textes de la 35e CG qui suivent n'emploient pas le mot anglais « *advocacy* », lui préférant des paraphrases plus accessibles au lecteur francophone mais qui varient d'un passage à l'autre, comme on peut le voir dans les deux paragraphes du D. 3 cités ici. Il faut dire que le terme n'a pas d'équivalent satisfaisant en français. Suivant l'usage de nombreuses ONG, nous gardons le terme anglais pour une meilleure cohésion du texte dans son ensemble. [NdT]

Décret 3, n° 28 : « La complexité des problèmes que nous affrontons et la richesse des possibilités offertes demandent que nous bâtissions des ponts entre riches et pauvres, établissant des liens de soutien mutuel entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et ceux qui ont du mal à faire connaître leurs intérêts. »

Décret 3, n° 35 : « La Congrégation incite tous les jésuites et leurs partenaires engagés dans la même mission, en particulier dans les Universités et centres de



en janvier 2007 et le Pré-Forum *Fe'namazônia* à Belém en janvier 2009. Ces événements ont aidé ceux qui sont activement engagés dans l'apostolat social à prendre conscience de l'importance de travailler en réseau, les uns avec les autres et aussi avec d'autres organisations, pour traiter d'un commun accord des questions spécifiques d'*advocacy*. Certaines de ces organisations sont étroitement liées à la Compagnie de Jésus. C'est le cas du Service jésuite des réfugiés⁴, et de *Fe y Alegría*⁵. L'une et l'autre organisation ont développé, ces vingt dernières années, d'importantes activités d'*advocacy* allant du *lobbying* auprès des gouvernements jusqu'à la mobilisation sur terrain.

Toutefois, l'*advocacy* se fait aussi au sein de la Compagnie, bien que sur une échelle plus modeste, par le biais des différentes œuvres, projets, entreprises menés par les jésuites partout dans le monde. Lorsque les peuples indigènes du Brésil étaient chassés de leurs terres par des fermiers en 2008, l'*equipo itinerante* (équipe itinérante), conduite par Fernando Lopez SJ, organisa une campagne en leur défense. Deux membres de l'*equipo* se rendirent en Europe et se servirent de documents vidéo pour sensibiliser les gens sur les attaques armées infligés aux indigènes et pour demander aux

recherche, à continuer à promouvoir des études et des pratiques centrées sur les causes de la pauvreté et sur l'amélioration de l'environnement. Nous devons trouver les moyens pour qu'entrent en interaction avec ces institutions d'une part notre expérience avec les réfugiés, les pauvres, les personnes déplacées, et d'autre part ceux qui œuvrent à la protection de l'environnement. Ainsi les efforts de défense de ces causes et les résultats des recherches bénéficieront concrètement à la société et à l'environnement. Ces recherches et ces efforts doivent servir aux pauvres et à ceux qui travaillent pour la protection de l'environnement. Cela devrait jeter une nouvelle lumière sur l'appel lancé par le Saint Père pour que les coûts soient répartis de manière juste, « en tenant compte des différences de développement ». »

4 Le Service jésuite des réfugiés (JRS) est une organisation catholique internationale ayant pour mission d'accompagner, servir et défendre les droites des réfugiées et de personnes déplacées. Fondé en 1980, le JRS opère aussi bien au niveau national que local avec l'appui d'un bureau international basé à Rome. Aujourd'hui, il est présent dans plus de 50 pays.

5 *Fe y Alegría* fut fondé au Venezuela en 1955 dans le but de coordonner les efforts d'éducation dans les zones défavorisées. Elle propose de l'éducation à plus d'un

gens d'envoyer de nombreuses lettres à la Cour suprême du Brésil. La campagne fut un succès et en mars 2009, par décision de cette même Cour suprême, les indigènes obtinrent le droit à leurs propres terres⁶.

Parmi d'autres exemples d'activités par les jésuites et les organisations proches des jésuites, on peut citer la lutte des peuples indigènes (Adivasis) pour protéger leurs terres contre les compagnies multinationales et nationales d'extraction minière (Inde), le *lobbying* pour une loi de réforme urbaine et l'abrogation de la loi contre les bidonvilles (Philippines), et l'*advocacy* sur l'investissement jésuite (USA). Ce ne sont là que trois des dix-neuf exemples d'*advocacy* dans l'esprit de Saint Ignace que les participants discutèrent lors de l'**Atelier sur l'advocacy ignatien** à l'Escorial. Cet événement qui eut lieu en novembre 2008 fut un rendez-vous important qui permit de poser les bases de la réflexion sur le Réseau ignatien d'*advocacy*.

Les 45 participants, dont des jésuites, des religieux d'autres congrégations, des directeurs d'œuvres jésuites et des collaborateurs laïcs, hommes et femmes venus de 22 pays, avaient été choisis par leurs Conférences ou Assistances ou organisations en raison de leur engagement en *advocacy* dans diverses œuvres de la Compagnie. Pendant deux jours, ils s'écoutèrent les efforts d'*advocacy* des uns des autres, présentés en session plénière et discutés en petits groupes. Les leçons de ces différentes expériences s'énoncent en cinq points : partir du point de vue des gens ; utiliser différentes méthodologies ; suivre un processus ; être conscient de son contexte ; et enfin, se montrer passionné par la cause.

Le fait d'écouter les différentes expériences, avec l'aide d'une description du projet rédigée par Frank Turner SJ (dont on

.....
million d'élèves de tous âges. Le mouvement s'est étendu à l'Equateur, Panama, Pérou, Bolivie, Salvador, Colombie, Nicaragua, Guatemala, Brésil, République dominicaine, Paraguay, Argentine, Honduras et, plus récemment, à l'Afrique (Tchad).

6 Le bulletin du SJS, *Headlines*, a publié plusieurs articles sur les événements.



trouvera une version éditée à la p. 27) leur permit de comprendre ce que veut dire « *advocacy ignatien* » - ce que c'est et en quoi il diffère d'autres manières de faire l'*advocacy*. L'intervention d'un expert externe portant sur ce qui marche et ce qui ne marche pas en *advocacy* a également contribué à une meilleure compréhension. Pour finir, ils entreprirent une réflexion intérieure sur ce qui faisait échouer tant de réseaux jésuites quelques années à peine après leur création et examinèrent les succès de certains réseaux jésuites (ex. JRS, Fe y Alegria) et non jésuites.

Riches d'un concept et de plusieurs avertissements, ils commencèrent à chercher des sujets communs susceptibles de requérir un effort commun d'*advocacy* et à discerner les frontières vers lesquelles le Seigneur nous envoie. Une des principales questions qu'ils soulevèrent à ce stade était : « L'action commune bénéficie-t-elle vraiment à tous ceux qui y sont impliqués ? » et la réponse fut un « oui » prudent, accompagné de quelques réserves sérieuses qui donnèrent lieu à des recommandations. Les Conférences, qui n'en étaient pas à leur première supervision d'ateliers, proposèrent une liste de priorités d'*advocacy* avec lesquelles commencer : migration, paix et droits de l'homme, éducation, pauvreté et développement, l'environnement. A travers le processus de discernement en petits groupes, ils purent ensuite clarifier les sujets et se mirent d'accord sur une liste finale : migration, paix et droits de l'homme, éducation, aide internationale au développement, modèles alternatifs de développement, gestion des ressources naturelles, écologie et environnement, et fondamentalisme religieux (voir page 55 pour l'explicitation de chaque sujet).

L'événement fut décrit comme un moment de véritable « Kairós » par des personnes qui avaient vu bien des choses au cours des nombreuses années de vie dans la Compagnie. L'un après l'autre, et parfois simultanément, les participants levèrent la main pour s'engager eux-mêmes, engager leurs œuvres et leurs Conférences à une, deux, parfois même trois des causes retenues. L'enthousiasme était palpable, disait-on,

c'était comme si la salle était embrasée par la passion de qu'ils s'engageaient à faire.

Depuis, le fleuve n'a pas cessé de croître. D'abord, les Coordinateurs de l'apostolat social au niveau des Conférences/Assistances (lors de leur rencontre annuelle en mai 2009), puis le Père Général lui-même donnèrent leur accord de principe pour l'IAN. Avec son conseil, le Père général exprima quelques préoccupations auxquelles nous devons faire attention à mesure que nous avancerons. Il a par exemple demandé si nous avons, dans la Compagnie, les leaders nécessaires aux réseaux. En septembre, l'IAN fut présenté aux présidents des Conférences, qui étaient heureux de disposer d'une information de première main sur l'initiative. Ils étaient d'avis que les priorités apostoliques de chaque conférence doivent être sérieusement prises en compte avant toute planification globale ou universelle. Etant donné que, d'après le nouveau modèle mis en place par la 35e CG, les Conférences sont des instances de planification régionale, elles doivent être consultées sur la question des réseaux internationaux. Entre temps, Gestion des ressources naturelles, l'un des « groupes d'intérêts communs » nouvellement créés (qui n'est pas encore un réseau), a décidé d'organiser sa première réunion avec l'exclusive participation, et naturellement sous l'égide, des Conférences/Assistances jésuites du Sud.

Les prochains mois seront un temps de réflexion et de discernement sur le plan général d'action de l'IAN ainsi que les plans individuels d'action de chaque réseau thématique. Le plan global de l'IAN pourrait éventuellement constituer le cadre, organisationnel et financier, régissant l'IAN sur les deux prochaines années. Alors que les réseaux thématiques commencent à débattre de leurs plans individuels d'action, leurs membres apprennent aussi à mieux communiquer les uns avec les autres, tandis que les responsables, les coordinateurs de l'apostolat social et le personnel du JRS se préparent à une rencontre en avril 2010 à Rome pour la rencontre annuelle des coordinateurs de Conférence/Assistance dans laquelle les responsables et coordinateurs auront



l'occasion d'échanger pendant cinq jours. La rencontre devrait aboutir, notamment, à un ensemble de propositions et au plan d'action mentionné ci-haut.

A un niveau très différent, le *Jesuit Commons*, une initiative internationale sponsorisée par les instituts et universités jésuites aux Etats-Unis et visant à utiliser l'Internet au service des communautés marginalisées, pourrait devenir membre de l'IAN vu que ses structures se prêtent bien au travail en réseau entre les membres et les responsable du réseau. Ce dernier pourrait aussi s'avérer utile (après attentive réflexion) pour communiquer avec les personnes intéressées par l'un quelconque des réseaux thématiques à travers le monde.

Les textes qui suivent cette introduction sont une autre indication du progrès qui a été fait depuis les jours de l'Escorial. Le Secrétariat pour la justice sociale a pris la responsabilité de la coordination du processus, mais le véritable travail a été fait à travers le monde ; les auteurs des documents ne sont que le sommet de l'iceberg. Derrière chaque document se cachent dix personnes, voire plus, qui en ont rédigé les parties et dix autres qui l'ont relu et commenté.

Après cette introduction, vous trouverez les *Caractéristiques de l'advocacy ignatien* par Xavier Jeyaraj SJ (page 17), qui vous donneront un aperçu succinct avec même une citation de St Ignace sur l'*advocacy* ! Suit l'article de Frank Turner SJ intitulé *Un modèle d'advocacy ignatien* (p. 27) qui renvoie à « plus de lectures » sur le sujet. *Une vision commune de l'advocacy : sujets d'advocacy et leurs liens* est un article de José Ignacio García SJ explicitant la manière dont les thèmes identifiés par les participants à l'Escorial sont interconnectés. Très différente (et tout aussi pertinente) est la tentative de rapprochement des thèmes par Jim Hug SJ en collaboration avec un certain nombre de participants de l'Escorial : *Une contemplation de la famille ignatienne pour l'advocacy en notre temps en trois mouvements*, que nous vous suggérons non pas seulement de lire mais d'utiliser dans votre propre

contexte, paroisse, université, centre de retraite, où que vous soyez. Une *Foire aux questions* reprenant les *pourquoi* et les *comment* de l'IAN conclut notre cadeau de nouvel an pour vous.

Nous vous encourageons à utiliser ce document pour parler de cette nouvelle initiative aux membres de la Famille ignatienne à tous niveaux, dans les œuvres, provinces ou conférences. Selon le contexte, il pourrait être intéressant d'amener les gens à réfléchir sur les questions suivantes :

[1] Lequel de ces **documents** a attiré mon attention ? Lequel m'a touché ? Lequel de ces **réseaux** m'intéresse ? Lequel me paraît le plus à même d'avoir un impact sur la vie des personnes et communautés marginalisées ?

[2] Comment puis-je contribuer à en faire un effort de toutes la Compagnie ? Comment ma province/œuvre/communauté peut-elle contribuer ?

[3] De quelle information supplémentaire ai-je besoin ? Où puis-je la trouver ? Comment puis-je mieux être en contact à la Compagnie universelle ? Comment puis-je me servir des outils de la communication moderne pour mieux être en contact avec les membres d'autres provinces/œuvres/communautés ?





Sara Pettinella



Caractéristiques de l'advocacy ignatien

Xavier Jeyaraj SJ



Introduction

Le terme « *advocacy* ignatien » a été inventé pour les besoins de l'atelier international organisé pour les jésuites et leurs collaborateurs à L'Escorial, Madrid, en novembre 2008. Quatre mouvements et ONG⁷ jésuites engagés dans l'*advocacy* ouvrirent les travaux par un partage d'expériences et les participants à l'atelier engagèrent une réflexion sur le thème « Qu'est-ce que l'*advocacy* ? » et sur ce que le terme « ignatien » ajoute au type d'*advocacy* mené par les jésuites et les organisations proches des jésuites.

Le présent document est le résultat de cet atelier de Madrid et de la rencontre annuelle des Coordinateurs d'Assistance et de Conférence pour l'apostolat social qui a eu lieu en mai 2009. C'est une synthèse des réflexions partagées par Frank Turner SJ, José Ignacio Eguizabal, John Kleiderer, Jenny Cafiso, Jacques Haers SJ, Mauricio García Durán SJ, Daniel Izuzquiza, Julie Edwards et d'autres.

Définir l'advocacy - traits caractéristiques

Il est important de commencer par noter qu'il est difficile de définir l'*advocacy* puisqu'il s'agit d'un terme encore en

7 Le CINEP, en Colombie, sur le cas des « faux succès » ; le CEPAS, au Congo, sur

évolution et défini différemment selon les personnes⁸. D'après nos expériences et nos échanges, la définition suivante pourrait constituer un point de départ utile.

« L'*advocacy* centré sur les citoyens est un processus politique organisé qui rassemble et coordonne les efforts des gens pour changer les politiques, les pratiques, les idées et les valeurs qui perpétuent l'inégalité, les préjugés et l'exclusion. Il renforce le rôle des citoyens dans la prise de décisions et met en place des structures de pouvoir plus responsables et plus équitables. »⁹

Cette perspective implique le besoin de : a) Saisir les instances de gouvernements pour améliorer la situation des marginalisés ; b) créer et utiliser les interfaces disponibles au sein du système ; c) utiliser les connaissances de façon stratégique, et mobiliser les compétences et les opportunités pour influencer les politiques publiques ; d) combler les écarts entre les activités de petite échelle et les initiatives politiques à grande échelle ; e) user de moyens non-violents et constitutionnels.

Les traits caractéristiques de l'*advocacy* sont : a) il s'enracine dans une certaine vision du monde : **un monde juste, durable, digne, inclusif qui favorise la vie collective** ; b) il repose solidement sur la réalité des pauvres et des exclus ; et c) c'est à la fois un processus et un outil de transformation sociale pour l'égalité et la justice.

.....

les ressources naturelles ; la SAPI, en Inde, sur les mouvements populaires et le JRS sur la campagne internationale contre les mines terrestres.

8 Étant donné que cette difficulté se serait accrue en essayant de traduire ce terme dans d'autres langues, le Secrétariat pour la justice sociale a décidé d'utiliser le même mot (anglais) dans tous les textes traduits du Réseau d'*advocacy* ignatien (en français : *advocacy* ignatien ; en espagnol : *advocacy* ignaciana ; en Italie : *advocacy* ignaziana).

9 VeneKlasen, Lisa; Miller, Valerie: *New Weave of Power, People and Politics*. Oklahoma City, 2002.



Pour atteindre cet objectif de transformation sociale, les activités d'*advocacy* doivent viser la transformation des lois, politiques, pratiques, idées et attitudes injustes et celle des rapports de pouvoir qui entretiennent un système oppressif et inéquitable.

Défis du travail d'*advocacy*

L'histoire montre que le véritable changement provient d'en bas grâce à la mobilisation populaire et à d'autres formes de pression exercée sur les institutions ou systèmes qu'il s'agit de changer. Mais la mobilisation populaire à elle seule ne suffit pas. Si les groupes et activistes au niveau local peuvent assurer l'observation des faits et l'analyse politique avec les gens, il reste nécessaire de mobiliser les experts, les observateurs du monde sociopolitique et les acteurs de l'opinion publique afin d'influer sur les décideurs en leur posant des questions critiques, en leur proposant de véritables alternatives politiques fondées sur les valeurs universelles de justice et d'égalité, et afin de faire entendre la voix des sans-voix dans les sphères du pouvoir.

Voici quelques défis du travail d'*advocacy*, tels que les ont identifiés les participants de L'Escorial : a) interagir (dialogue et/ou confrontation) avec les décideurs ; b) analyser les rapports de pouvoir dans chaque situation ou fait concret ; c) reconnaître qu'il s'agit de s'engager dans un processus et dans une lutte sans espérer des résultats faciles ; d) croire que cet engagement est un processus qui renforce les pauvres et donne la voix aux sans-voix et, e) reconnaître qu'il s'intègre dans une communauté d'*advocacy*, qui en articule les différents niveaux d'interaction et de travail en réseau : local, national, régional et international.

Le travail d'*advocacy* : Méthodes et stratégies

Il y a plusieurs manières de pratiquer l'*advocacy* : *advocacy* d'intérêt public, *advocacy* politique, *advocacy* de justice sociale, *advocacy* centré sur les personnes, *advocacy* participatif, et *advocacy* féministe. Nous ne décrivons pas

chacun de ces types, nous soulignerons uniquement leurs caractéristiques communes et qui sont nécessaires pour aboutir à un changement durable. Ce sont les suivantes : a) soutien large et fort du public ; b) structures légales, politiques et institutionnelles appropriées ; c) décideurs convaincus du besoin de changement.

Parmi les stratégies nécessaires pour développer un travail d'*advocacy* on peut citer : a) la recherche et la documentation - une analyse des situations de pauvreté et d'injustice qui inclut un travail direct de terrain avec les gens et les communautés ; b) nouer des relations avec les principaux décideurs et les centres de pouvoir et créer des opportunités d'interaction directe entre le peuple et les dirigeants ; c) élaborer des politiques - fondées sur les problèmes et les alternatives possibles ; d) le *lobbying* - action directe visant à influencer sur les compagnies, les politiciens et le public en attirant l'attention sur des aspects spécifiques et des sujets concrets ; e) le travail médiatique - témoignages, faits, reportages, propositions, sans crainte d'insultes ni de diffamations ; et, f) les récits/histoires - histoires personnelles, études de cas et la parole donnée aux victimes.

À ces éléments de base, peuvent s'ajouter d'autres méthodes lorsqu'il s'agit de mener une campagne officielle d'*advocacy* comme les manifestations, les marches, la recherche d'alliances, l'usage des media, la communication, la mobilisation, l'éducation publique ou l'usage d'indicateurs spécifiques à des fins de suivi/évaluation.

L'élaboration d'une stratégie particulière est au cœur d'un travail d'*advocacy* efficace. Une telle stratégie permettra de : a) **évaluer la situation** de pouvoir, les compétences et ressources disponibles et les points de départ possibles ; b) **choisir des objectifs atteignables** pour commencer le travail ; mettre en place **un plan d'action** incluant notamment le bon usage des ressources et compétences disponibles des gens et le choix des actions, tactiques et outils ; et, d) enregistrer les modestes succès, opportunités inattendues, tensions et difficultés, etc.



En élaborant des stratégies pour l'action, ceux qui pratiquent l'*advocacy* devront garder à l'esprit cinq éléments de base ou se poser cinq questions de base : a) **les objectifs** - que voulons-nous ? ; b) **le public** - Qui a le pouvoir de le rendre possible ? ; c) **le diagnostic** : - Qu'est-ce qui est possible ? ; d) **le plan d'action** : - Par où commencer ? ; e) **l'évaluation** : - Comment savoir si notre plan fonctionne ?

Si ces éléments de base sont nécessaires pour une stratégie et un travail d'*advocacy* adéquats, un activiste sincère en matière d'*advocacy* doit néanmoins rester ouvert, créatif et suffisamment flexible pour pouvoir chercher, planifier, s'adapter et trouver de nouvelles stratégies fondées sur nos visées fondamentales, sur nos objectifs et nos moyens, ainsi que sur les opportunités, les défis et les signes des temps

Définir l'*advocacy* « ignatien »

Une manière de pratiquer l'*advocacy* peut être qualifiée d'ignatienne lorsque les œuvres (centres, institutions) et/ou les plateformes partagent les caractéristiques ignatiennes de l'*advocacy*. Ainsi, toute œuvre qui : a) cherche explicitement Dieu en toutes choses ; b) pratique le discernement ignatien, s'engage dans le monde par une analyse soigneuse du **contexte**, en dialogue avec l'**expérience**, se soumettant à la **réflexion** en vue de l'**action**, et restant toujours ouverte à l'**évaluation**¹⁰ peut être qualifiée d'ignatienne.

Mais pour être reconnue comme une œuvre d'*advocacy* jésuite, une activité ou organisation doit avoir une relation claire et définie avec la Compagnie de Jésus, c'est-à-dire, un service de la foi qui fait la justice dans le dialogue avec les autres religions et dans une relation créatrice avec les cultures. Toutes les œuvres jésuites sont ultimement placées sous l'autorité du Père Général par les niveaux appropriés d'autorité¹¹. Ainsi, tout *advocacy* ignatien ne peut être qualifié de jésuite.

10 35e CG, D. 6 [La Collaboration au cœur de la mission] n° 9

11 35e CG, D. 6, n° 10.

Éléments clés d'une manière ignatienne de faire l'advocacy

Ces éléments clés découlent de la Spiritualité et des Exercices, des réflexions des récentes Congrégations Générales sur l'identité jésuite et sur la manière d'agir et de l'expérience des organisations jésuites engagées dans le travail d'*advocacy*. Voici les huit traits caractéristiques d'une manière ignatienne de pratiquer l'*advocacy*¹².

Solidarité avec les plus pauvres et les marginalisés :

l'*advocacy* ignatien (AI) respecte les expériences et les perspectives des personnes et groupes les plus touchés par les injustices. Il soutient les plus pauvres et les marginalisés en cherchant à rendre possible leur participation et à faire entendre leur voix. Il analysera les structures, les lois, les politiques et les institutions à l'aune de leur impact sur les plus pauvres et les plus marginalisés. Par ailleurs, l'AI interpelle de façon critique et constructive les sphères de pouvoir¹³ afin de promouvoir des rapports plus justes et plus inclusifs. L'AI reconnaît que la souffrance, la frustration et la diffamation ne sont pas des risques à éviter mais le prix de notre engagement sur les traces de Jésus pauvre et humble.

Rigueur et compétence intellectuelles : l'AI repose sur une étude, recherche et analyse honnêtes de la réalité dans toute sa complexité et fondée sur l'expérience. Cette analyse sera conduite à différents niveaux - local, national, régional et international - en se fondant sur les contextes et leurs interconnexions.

12 Pour plus d'information sur cet aspect, voir le chapitre 3 de « *Advocacy* ignatien et spiritualité » dans *Promotio Iustitiae* 102 (2009)

13 Ex. spir. 22 : « tout bon chrétien doit être plus disposé à sauver la proposition du prochain qu'à la condamner ; et s'il ne peut la sauver qu'il s'enquière de la manière dont il la comprend et, s'il la comprend mal, qu'il le corrige avec amour. Si cela ne suffit pas, qu'il cherche tous les moyens appropriés pour que, la comprenant bien, il se sauve. »



L'amour et la reconnaissance du monde : L'amour et la reconnaissance du monde : l'AI s'inspire de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Il ne se dresse pas contre n'importe quel groupe d'intérêt, autorité ou fait, mais agit toujours **pour** des rapports justes fondés sur la justice et le règne de Dieu dans ce monde¹⁴. L'AI identifie les signes positifs des temps, retenant ce qui est bon et le partageant avec les autres. Il cherche à réconcilier les riches avec les pauvres, les puissants et les faibles dans des rapports équitables de justice, de paix et d'amour.

Contemplation dans l'action (discernement) : l'AI est une réponse d'amour à notre contemplation de la création de Dieu et de son action constante dans le monde. La pratique du discernement personnel et communautaire sous-tend nos décisions, stratégies et priorités. Nos stratégies d'*advocacy* sont le résultat d'un discernement priant portant sur la meilleure manière d'aimer et servir dans les circonstances concrètes d'un temps et d'un lieu. Nos priorités sont guidées par le plus grand besoin, là où d'autres ne sont pas en mesure d'aider ; dans les situations où un plus grand bien ou plus universel peut être atteint ; et par le service qui permette à ses bénéficiaires de pouvoir aider à leur tour. L'IA considère attentivement les interconnexions entre l'expérience, l'analyse, la réflexion, la décision, l'action et l'évaluation et veille à ce que nous soyons fidèles à nos bonnes intentions - servir les opprimés et non pas notre propre gloire ou succès. Il reconnaît notre part de complicité dans les injustices et le besoin constant de notre propre conversion¹⁵.

Dans l'Église pour le monde : l'AI est enraciné dans la tradition catholique et guidé par l'Enseignement social

14 Ex. spir. 15 : Ignace dit que celui qui accompagne le processus ne doit ni « pencher ni incliner d'un côté ni d'un autre mais rester au milieu comme l'aiguille d'une balance ».

15 Un exemple tiré de la vie d'Ignace lui-même, alors qu'il avait déjà acquis beaucoup d'expérience en matière de gouvernement, exprime bien la méthode, le processus et le besoin d'une intention droite : « Il éprouva de la dévotion pour le

catholique. Il bénéficie et contribue aux réseaux plus vastes de l'Église. L'AI est fidèlement enraciné dans l'Église et fait partie de la mission de l'Église localement et mondialement. En tant que membre, il fait des critiques quand il le faut pour le plus grand bien universel de tous.

Ouvert aux partenariats avec les autres et pratiqué dans un environnement communautaire :

L'AI cherche à collaborer avec ceux qui partagent nos valeurs, s'engagent dans les réseaux et coalitions afin de pratiquer l'*advocacy* ensemble et plus efficacement. L'AI apprécie la diversité des cultures, des religions, des contextes, des perspectives et des expériences au lieu de proposer des approches ou actions universelles. Il promeut le dialogue entre les traditions religieuses et désire apprendre de toutes les personnes de bonne volonté avec un esprit et un cœur ouvert. Par conséquent, l'AI est pratiqué en communauté, contribuant ainsi à la construction d'une communauté juste, incluant la rencontre personnelle aussi bien avec nos alliés qu'avec nos adversaires, parfois au-delà des frontières. L'AI croit que « la libération humaine totale des pauvres et de nous tous repose sur l'établissement de *communautés de solidarité* aussi bien à la base et au niveau non-gouvernemental qu'au niveau politique, où nous pourrions tous travailler ensemble pour un développement humain intégral »¹⁶.

Adaptable, créatif et réactif : L'AI ne s'accroche pas à une seule méthode, une seule stratégie ou une seule approche même si elle a déjà servi par le passé. Il cherche constamment à s'adapter et à réagir de façon créative à de nouveaux besoins, situations ou opportunités.

.....

poste qu'il occupait, sinon il ne l'aurait pas occupé, parce qu'il aurait pensé que Dieu ne le voulait pas. Sa manière de procéder est : d'abord, se dépouiller ; ensuite demander de l'aide ; troisièmement, réfléchir ; quatrièmement présenter la question à Dieu » (Source inconnue ; cette citation a été attribuée aussi bien à Luis Gonzalez da Camara qu'à Pedro Ribadeneira).

16 34e CG, décret 3, n° 10



Viser toujours le plus grand service : l'AI va au-delà du connu, de l'expérimenté, de ce qui existe déjà, traversant les frontières afin d'atteindre un service plus grand ou universel. L'AI inclut l'évaluation participative avec ceux que nous cherchons à servir, afin d'apprendre continuellement sans dévier de notre mission.



Sara Pettinella



Un modèle d'*advocacy* ignatien¹⁷

Frank Turner SJ



On me demande de proposer l'ébauche d'un modèle, et une brève présentation, de l'« *advocacy* ignatien » : l'*advocacy* dans un esprit ignatien, c'est-à-dire reposant sur « la manière de procéder » développée par St Ignace de Loyola et devant imprégner toute activité et apostolat jésuite, en l'occurrence la pratique de l'*advocacy*¹⁸. Ce qui sera présenté ici est un « modèle », un cadre pour toute une palette d'éventuels efforts d'*advocacy*. En tant que tel, il est volontairement abstrait et simplifié, ordonné alors que la vie n'est pas ordonnée. Les modèles sont une aide pour la réflexion, rien de plus : les complexités apparaissent aussitôt qu'ils sont appliqués.

L'*advocacy* fait partie d'un processus plus vaste. Le travail du JRS, par exemple, comprend non seulement l'*advocacy* mais d'abord l'accompagnement de personnes en situation d'urgence. C'est l'engagement à l'**accompagnement et au service** qui donne à l'*advocacy* du JRS sa légitimité. Pour ma propre organisation, l'Office jésuite européen (OCIPE),

17 Le texte intégral de la réflexion originale, est disponible en anglais et en espagnol.

18 Cette réflexion s'enracine dans un long processus de réflexion collective. Je reste responsable du présent texte.

L'*advocacy* est une composante d'une mission qui inclut un engagement mondial dans et autour des institutions de l'Union européenne, les rapports entre la foi chrétienne et la responsabilité politique. Néanmoins, ce texte se concentre spécifiquement sur l'*advocacy* et non sur son contexte institutionnel ou ses nécessaires compléments.

J'évoquerai six caractéristiques fondamentales de l'*advocacy* ignatien.

1. C'est un engagement critique et constructif auprès des centres de pouvoir

Dans son contenu

Il est **critique** : quelque chose doit changer, sinon nous ne nous donnerions pas la peine de faire ce travail. L'*advocacy* est plus qu'un "commentaire", et ce n'est pas une conversation entièrement ouverte, exploratoire, de portée simplement théorique : il vise l'obtention d'un certain changement social perçu comme nécessaire. En outre, l'*advocacy* ne cherche pas uniquement un changement de comportement de la part des individus (par exemple ceux qui détiennent le pouvoir de décision), mais également une certaine transformation, bien que toujours inévitablement partielle et sélective, des structures politiques. L'*advocacy* fait partie d'une quête de justice, qui commence généralement avec une lutte contre l'**injustice** patente.

Il est **constructif** : nous avons l'habitude d'entendre des slogans de campagnes protestataires lors d'événements publics et de manifestations. De telles expressions de condamnation peuvent contribuer à enclencher un mouvement de masse : mais elles ne constituent pas en elles-mêmes des *advocacy*. Les organisations qui ont utilisé l'affiche « Faire de la pauvreté un souvenir » dialoguaient simultanément avec les gouvernements et avec les institutions financières internationales pour trouver un moyen réaliste d'atteindre cet objectif.



Dans son déroulement

L'*advocacy* est une forme de **conversation** ou de **dialogue** : il cherche à inclure les personnes que nous interpellons et non à les exclure. Parfois, les véritables tyrans peuvent refuser de dialoguer, et parfois le besoin impératif de protéger des personnes menacées doit rester secret. Il se peut néanmoins que dans ces cas, il soit toujours nécessaire d'**affronter** des oppresseurs, et la protestation peut avoir un effet utile à long terme : mais la confrontation en tant que telle n'est pas de l'*advocacy*. (Tout n'est pas *advocacy* !) Il semble y avoir souvent une alternance entre coopération et confrontation - toujours accompagnées de **clarification**. Il est important que ceux qui font de l'*advocacy* « ne coupent jamais les ponts ». ¹⁹

Il dialogue avec les centres de pouvoir et de décision, à des niveaux appropriés, peut-être multiples - international, national, local ; aussi bien politiques que commerciaux.

L'*advocacy* promeut le partage équitable du pouvoir. Le dialogue de l'*advocacy* cherche non seulement à réparer quelques torts spécifiques, mais aussi à construire une reconnaissance et un respect mutuels, et à inclure les groupes (ou leurs représentants) qui ont été victimes des situations injustes et qui étaient préalablement exclus des négociations.

Les versions antérieures de cet article proposaient de distinguer entre *advocacy* (la promotion et la défense de **principes**) et *lobbying* (l'usage de la pression pour promouvoir et défendre des **intérêts**). Toutefois, cette distinction *advocacy/lobbying* n'a pas beaucoup de pertinence. *Advocacy* est souvent traduit par « *lobbying* » en français ! Même en anglais, les gens utilisent ces termes de diverses manières. Aux États-Unis par exemple, « *lobbying* » est

19 Nous avons néanmoins entendu parler, à L'Escorial, d'un cas où la confrontation a été nécessaire pour obtenir le droit même de dialoguer. Il s'agit de la SAPI : l'Initiative des peuples d'Asie du Sud : un mouvement populaire croissant se voyait refuser tout accès aux instances de prise de décision et fut forcé de montrer sa force et son appui populaires.

synonyme de « *advocacy* au niveau gouvernemental ». Plutôt que de distinguer entre *advocacy* et *lobbying*, il est plus important de proposer une pratique ignatienne de l'*advocacy* et du *lobbying*.

En revanche, une distinction quelque peu différente pourrait être utile. Le *lobbying* est le processus direct d'interpeller les parlementaires, les responsables, les dirigeants, etc. Ce rôle sera souvent limité à quelques experts et il est rarement possible pour ceux qui sont sur le terrain. L'*advocacy* est toute la matrice des activités qui rendent possible et soutiennent ce *lobbying*, y compris certains des éléments abordés ci-dessous : recherche, analyse, usage des médias. Dans cet article, *advocacy* renvoie ainsi à toute l'infrastructure des activités sous-tendant le « dialogue » direct avec les décideurs.

2. L'*advocacy* est pratiqué du point de vue des opprimés et des exclus, mais dans un esprit d'ouverture

L'*advocacy* ignatien en tant qu'élément de la quête pour la justice, s'enracine dans des convictions éthiques fondamentales. Ces convictions sont applicables à deux niveaux : principes moraux fondamentaux (solidarité, justice économique et sociale) et principes juridiques (lois internationales, règles et normes internationales).

Il inclut une perspective ecclésiale - l'« option pour les pauvres ». Quand nous représentons ceux qui n'ont presque pas de voix publique, nous devons être clairs à propos des positions de ceux pour qui nous plaillons ainsi qu'à propos de nos propres convictions (et nous ne devons pas occulter les différences entre les deux). Nous devons par conséquent rester en contact avec les défenseurs légitimes de ces valeurs au niveau local, pour être sûrs que notre analyse rend entièrement compte de la leur. L'autre objectif est de permettre aux communautés les plus affectées de faire entendre leur propre voix. Car le principal avantage recherché n'est pas le renversement de quelque schéma dominant en particulier, mais la mise en place



d'un ensemble de rapports plus justes, dans lequel les décisions appropriées résultent d'un processus plus juste et plus participatif.

Néanmoins, comme cela a été dit plus haut, l'*advocacy* promeut, ou consiste parfois en un véritable **dialogue**. Nous avons nous aussi des visions, objectifs, convictions spécifiques, mais nous devons aussi respecter nos opposants et être ouverts à leurs points de vue. C'est seulement de cette façon que quelque chose de nouveau peut émerger, peut-être une intelligence plus riche et donc plus véridique de la situation.

3. C'est un processus communautaire

L'*advocacy* ignatien est pratiqué en communauté, contribue à la construction de la communauté, et implique une **rencontre** personnelle avec les alliés, mais aussi avec les opposants, parfois par-delà des frontières. Par communauté on entend ici deux choses. Au niveau opérationnel, l'*advocacy* ignatien est une collaboration entre des partenaires différents : plus profondément, il vise ce surpassement des injustices qui conduit à la construction de communautés plus inclusives. Ainsi, l'interaction entre une entreprise commerciale et ses voisins peut conduire au refus de véritables relations comme dans le cas d'une compagnie minière qui rejette des déchets toxiques dans les réserves d'eau locales et met ainsi en danger la santé et l'agriculture des populations locales. Dès lors, l'*advocacy* n'est pas seulement un processus consistant à traiter des problèmes. La communauté est en **elle-même** une valeur intrinsèque qui doit être approfondie.

Sur le plan opérationnel, cette dimension communautaire implique :

Le partage d'informations : à l'ère d'Internet, certaines formes d'information publique sont plus disponibles que jamais auparavant. Mais par définition, l'information interne ne l'est pas ! Savoir quels politiciens sont plus crédibles que d'autres n'est pas une information qu'on trouvera sur le site d'un parlement.

Faire campagne : ceci pourrait être compris comme du *lobbying* public (opposé au *lobbying* secret). Faire campagne demande naturellement un usage intelligent des médias. Un usage efficace des médias peut être un instrument de persuasion et même de « pression ». Ceux qui conduisent les campagnes doivent avoir un message clair, voire simple, quelque subtile que puisse être l'analyse qui sous-tend et justifie le message. Mais l'*advocacy* ignatien exige que nous soyons aussi véridiques que possible, que nous soyons aussi bien au service de la vérité que de la justice.

Un travail en réseau dans un monde globalisé : les différents acteurs se partagent les compétences et se complètent mutuellement en s'occupant de différents éléments de la situation.

Accord sur l'objectif : chaque groupe effectuant un sain travail en réseau reconnaît l'autonomie relative des autres groupes. Un accord volontaire peut parfois être difficile à atteindre.

4. Il implique la contemplation, la connaissance de soi

Dans la « manière ignatienne de procéder », l'*advocacy* est « spirituel », il est animé par une vision contemplative du monde et de ses habitants (contemplati-ve, en ceci que les gens sont appréciés pour eux-mêmes et non uniquement parce qu'ils peuvent nous être utiles). L'ultime motivation d'une pratique ignatienne, inspirée par l'Évangile, est le bien de l'autre que nous sommes appelés à « amar y servir », de la même manière que nous aimons et servons Dieu.

Une approche contemplative du monde est également **réflexive** : c'est-à-dire qu'elle doit être consciente de notre part de responsabilité dans l'injustice sociale, de façon à ne pas projeter toute la critique uniquement sur les autres. Car nous sommes tous impliqués dans l'injustice, et nous en profitons que nous le voulions ou pas. L'écrivain bouddhiste David Brandon, auteur d'un livre intitulé *Le Zen et le travail social*, rappelle que ses collègues travailleurs sociaux aiment à se voir en « catalyseurs ». Il ajoute malicieusement qu'ils ne pensaient pas si bien dire. Un catalyseur est un agent qui provoque un changement dans un processus chimique sans



être changé lui-même. Dans le travail pour la justice, il n'y a pas de catalyseurs.

L'engagement pour la justice sociale peut refléter quelque degré de « conversion » préalable - c'est-à-dire, en l'occurrence, de libération de l'égoïsme individuel et collectif - mais il peut aussi **conduire** à une conversion, à travers la rencontre de collègues au courage et à l'intégrité manifestes, et à travers la souffrance qui touche ceux qui affrontent résolument le mal du monde et leur propre contribution à ce mal. Le réseau jésuite d'Amérique latine, *Fe y Alegría*, parle de « témoignage personnel et institutionnel » : dans cette expression, l'idée de témoignage unit la **communication** à l'effort visant à garantir la cohérence de nos pratiques avec nos discours.

La contemplation n'est jamais une fuite de la réalité et des faits, au contraire elle nous donne la force d'y faire face sans être paralysés par la peur. Même animé par la contemplation, l'*advocacy* demande beaucoup de travail et de compétence - par exemple, dans l'analyse des situations, des théories et même des idéologies, ainsi que des visions du monde qui sous-tendent des situations politiques spécifiques.

5. Il s'inscrit dans un cadre clair de réflexion et de visées

L'*advocacy* ignatien s'enracine dans les principes de la pensée sociale catholique : notamment du « bien commun » (la somme des conditions sociales qui offrent aux personnes et aux communautés un accès relativement complet à leur propre épanouissement) et de la « destination universelle des biens de la création ». Ce dernier principe supprime toute notion de « droit à la propriété privée » qui pourrait déposséder les autres.

Un tel *advocacy* prendra au sérieux les différentes dimensions analytiques appropriées dans un contexte donné - sociologique, économique, politique, mais aussi moral, philosophique et théologique. Il requiert également une

réflexion sur l'**expérience personnelle**, puisque nos vies aussi sont sources d'intuitions théologiques et politiques.

Nous analysons la **situation qui nous préoccupe** en embrassant autant de complexités que nous pouvons, compte tenu du cadre temporel de notre action et des limites de nos ressources. Puisque l'*advocacy* s'efforce d'être pratique, pour redresser les injustices et les souffrances, il peut y avoir des tensions entre les raffinements de l'analyse et son urgence. L'*advocacy* peut se concentrer sur l'injustice structurelle, avec une perspective à long terme appropriée, mettant en évidence l'importance d'une recherche de qualité fût-ce au risque de retarder les résultats ; ou il peut répondre à des menaces immédiates qui pèsent sur les personnes et leurs droits, dans lequel cas un travail rapide est nécessaire fût-ce au détriment des nuances et des vues d'ensemble.

L'*advocacy* ignatien est enraciné dans et orienté vers l'action apostolique des associations ignatiennes, des mouvements laïcs et des congrégations religieuses. Naturellement, ceux qui sont engagés dans un « dialogue d'*advocacy* » en tant que tel ne seront pas impliqués dans des mesures pratiques telles que la solidarité, la levée de fonds ou le travail pastoral. Si l'*advocacy* est ignatien il s'ensuit qu'il est ecclésial ; et être une « Église » signifie en partie que personne ne peut, ni ne doit, tout faire.

6. Il implique le discernement

La tradition ignatienne incarne non seulement une réflexion orientée vers l'action, mais aussi le **sentiment**. Nous croyons que quand nous avons à faire des choix de vie, l'Esprit Saint de Dieu peut nous éclairer au niveau des **sentiments** que provoquent les décisions à faire et leurs effets possibles. Le sentiment dont il est question n'est pas la préférence ou le caprice passagers, mais désirs et passions profonds de notre cœur. La tradition ignatienne repose sur la qualité constante de ces sentiments pour discerner lesquels viennent de Dieu, et lesquels enrichissent authentiquement nos vies et nous unissent avec les autres. Même si Ignace lui-même, en



écrivait au sujet du discernement, pensait d'abord aux choix de vie que l'individu doit faire, notre méthode suppose que le processus n'en est pas moins valable lorsque les « décisions » que nous avons à prendre concernent le service de la justice. L'expérience montre qu'en matière de justice ces sentiments doivent généralement être nourris et éprouvés par la rencontre personnelle avec les opprimés. Il est très difficile de maintenir une motivation durable dans la lutte, à distance, sans une telle expérience personnelle.

Souvent, il sera également nécessaire de discerner quel type de remède social nous voulons recommander. Les deux pôles de cette tension sont :

Un *advocacy* « prophétique » qui maintient un certain état de fait idéal : même si ce dernier n'est pas immédiatement réalisable, l'idéal doit être proclamé, pour qu'il puisse servir de boussole à l'orientation de la politique actuelle ;

Un *advocacy* « pragmatique » (mais reposant toujours sur des principes), visant des changements mesurables, progressifs concernant des politiques ou pratiques spécifiques.

Cette tension est intrinsèque. Il est important de rejeter les solutions simplistes, de rejeter des efforts spécifiques d'*advocacy* qui critiquent **ce qu'ils ne sont pas**. La posture « prophétique » peut toujours être critiquée comme étant « naïve » ou « non pratique », la posture « pragmatique » jugée « tiède » ou « à courte vue ». En tout cas, le défi peut être juste ou non : le discernement est nécessaire.

L'*advocacy* sur des questions de justice mettra rapidement ses acteurs en situation de conflit possible avec les intérêts déguisés qui semblent soutenir l'injustice. Il faut appliquer le discernement sur notre propre capacité à gérer les réactions négatives ou hostiles, et à notre propre attitude face au conflit et à nos « ennemis ».

De récents documents jésuites nous ont exhortés à considérer la justice comme une **réconciliation**, à devenir des instruments de Dieu qui « dans le Christ, réconciliait le monde

avec lui-même, ne mettant pas leurs fautes au compte des hommes » (2 Cor 5, 19). Ceci est un défi de taille. Mais plus le langage spirituel est élevé plus le discernement est nécessaire pour éviter des lectures erronées. Nous devons veiller à ce que la réconciliation soit orientée vers une justice plus profonde au lieu de nier la légitimité de la justice pratique.

« Sommaire du sommaire »

Cet *advocacy* est :

« **Qualifié** » - il est compétent, sous-tendu par des études et des recherches suffisantes, conscient de lui-même

« **Relationnel** » - il est centré sur les personnes et non seulement sur les problèmes, et passe par la rencontre

« **Ignatien** » - il est spirituel, attentif au sentiment profond, intellectuel, orienté vers l'action.





Sara Pettinella



Une vision commune de l'*advocacy* ignatien : Sujets d'*advocacy* et leurs liens

José Ignacio García Jimenez SJ



L'Atelier sur l'*advocacy* ignatien tenu à L'Escorial, Madrid (novembre 2008), fut suivi d'une discussion sur le besoin d'un document de réflexion sur les « horizons communs » ou les « problèmes communs » reliant les différents réseaux évoqués lors de ce séminaire ; des réseaux qui, depuis, ont fait l'objet d'un suivi, particulièrement lors de la Rencontre des coordinateurs de l'apostolat social aux niveaux des Assistances et des Conférences (mai 2009). En réalité, le but d'un tel document n'a pas été bien défini. Il y avait deux objectifs possibles : le premier était de définir un « horizon commun », c'est-à-dire une vision de la direction que nos efforts devraient prendre afin de construire une société plus juste. Si nous parvenons à définir notre « rêve du monde entier », nous pourrions alors orienter notre *advocacy* vers ce monde. Le deuxième objectif partirait des options et priorités proposées à L'Escorial, en essayant d'identifier des « problèmes communs », des problèmes transfrontaliers ou transversaux, qui pourraient affecter les différents réseaux ou initiatives. On voit clairement qu'il s'agit bien de deux objectifs différents. Ce document n'est qu'une première tentative d'y répondre.

À en juger des commentaires adressés à la première version de ce document, il est évident que tous les coordinateurs de l'apostolat social ne partagent pas ce qui y est dit. Comme on vient de le dire, il ne s'agit que d'un début, une contribution à la réflexion dans laquelle l'apostolat social est engagé mais aussi un reflet du stade où nous sommes arrivés, qui n'est en aucun cas le dernier. Le lecteur est invité à garder cela à l'esprit pendant l'étude de ce document qui s'efforce d'être une plateforme de dialogue²⁰ et non l'aboutissement d'une discussion.

Le besoin d'advocacy

La 35e Congrégation Générale (D. 3, n. 28, 29) a introduit la notion d'*advocacy* comme l'une des formes d'actions appropriées pour la Compagnie dans l'exercice du ministère de réconciliation auquel nous sommes appelés à prendre part²¹. Comment cette idée a-t-elle émergé dans la Congrégation et dans la Compagnie ? Quand cette prise de conscience est-elle apparue - que nous sommes appelés à « bâtir des ponts entre les riches et les pauvres », en d'autres mots, à établir des liens d'*advocacy* entre ceux qui détiennent le « pouvoir politique » et ceux « qui ont du mal à faire connaître leurs intérêts » (CG 35, D. 3, n. 28) ? Comment avons pris conscience que les nouvelles technologies peuvent être des instruments puissants dans la promotion de nos tâches d'éducation, de transmission de notre foi et même d'*advocacy* (35e CG, D. 3, n. 29) ? Ou la conviction que notre *advocacy* doit « bénéficier » concrètement à la société et à l'environnement (35e CG, D. 3, N. 35) ?

20 Prière d'envoyer vos commentaires à sjs-com@sjcuria.org, car il est possible que nous proposons une seconde version ultérieurement.

21 Cette notion était déjà présente dans la 32e CG, D. 4, no 2 : « La mission de la Compagnie de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue en tant qu'elle appartient à la réconciliation des hommes demandée par leur réconciliation avec Dieu. »



L'*advocacy* a déjà une longue tradition (par exemple, l'implication des centres de droits sociaux ou humains aux États-Unis, en Amérique latine ou en Asie) ; il a progressé rapidement dans certaines de nos institutions (JRS, Fe y Alegría, plusieurs centres sociaux en Afrique, la participation de la Famille ignatienne aux FSM²²), et a pris forme ces dernières années dans différents endroits (avec le phénomène de migration en Europe et les mouvements populaires en Inde et en Asie du Sud, par exemple). Les nombreux efforts d'affirmer le rôle de l'*advocacy* dans notre engagement à transformer les structures ont été coordonnés par le Secrétariat pour la justice sociale de la Compagnie de Jésus et reconnus par la Congrégation Générale, un élan qui explique la naissance du Réseau ignatien d'*advocacy*, également coordonné par le Secrétariat pour la justice sociale à Rome.

Si la cohérence et la structuration des activités d'*advocacy* de la Compagnie de Jésus peuvent encore être améliorées, l'*advocacy* lui-même n'est guère une pratique étrangère dans la vie de la Compagnie. Saint Ignace lui-même prit part à des œuvres de médiation sociale et politique²³. L'histoire de la Compagnie révèle des apostolats très proches de la réalité sociale et sans aucun doute proches des décideurs. Cette tradition, avec ses inhérentes et croissantes tensions, anima la 35^e CG lorsqu'elle envisagea des activités propres à établir des ponts entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui n'en ont pas assez pour défendre leurs propres droits. Toutefois, en aucun cas, notre « service de réconciliation » ne doit desservir le droit qu'ont les pauvres et les opprimés de parler pour eux-mêmes (le texte de la CG

22 C'est au Forum social mondial de Nairobi (Kenya, 2007) qu'eut lieu le premier Pré-forum de la Famille ignatienne (appelé « Rencontre de la Famille ignatienne ») ; le succès de l'initiative fit qu'une seconde rencontre fut organisée à Belém (Brésil, 2009). Néanmoins, les jésuites et leurs partenaires participent massivement aux Forums sociaux mondiaux depuis au moins 2004.

23 Bertrand, D. : La Politique de Saint Ignace de Loyola. Paris, 1985.

refuse délibérément les expressions du type « donner la voix aux sans-voix »). La logique de l'*advocacy* accorde aux protagonistes authentiques, dans chaque situation, l'accès au dialogue.

L'*advocacy* suppose notre implication dans la « société civile ». Il ne s'agit pas d'un débat réservé aux partis politiques et aux syndicats comme il l'a été traditionnellement. Les femmes, les étudiants, les peuples indigènes, les consommateurs, les groupes de *lobbying* ciblés et j'en passe - le nombre des acteurs a augmenté exponentiellement à mesure que toutes sortes de groupes et de collectivités ont investi la sphère publique. Il en résulte une image multiple et fascinante du dialogue social dans lequel les églises sont elles aussi engagées. Tout l'intérêt de l'*advocacy* est de faire en sorte que l'accès aux biens publics soit un droit reconnu qui peut être protégé.

Le besoin d'un « horizon commun »

Plus notre *advocacy* est nécessaire, plus grand est le besoin de cohérence. C'est pourquoi nous cherchons un horizon commun. Initialement, cette « vision commune » était envisagée comme un « rêve commun ». Plusieurs participants de L'Esorial furent invités à ouvrir leurs cœurs et exprimer, dans de courts textes, le « monde possible » dont ils rêvent. Évidemment les perspectives différaient selon le lieu d'origine des participants.

En somme, ces contributions soulignèrent la perspective de la compassion (la compassion de Jésus lui-même). Face à l'image de millions de personnes victimes d'un modèle économique et social qui les condamne à la pauvreté et à la marginalisation, nous avons besoin de rêver d'une société juste, inclusive, viable et réconciliée²⁴.

24 Pour ce groupe, je me suis inspiré du résumé préparé par Alfredo Ferro SJ (CPAL).



Mais un tel exercice est limité, car nos projections, fussent-elles légitimes, sont trop simples. Nous risquons inévitablement une analyse qui oublie des problèmes d'une grande importance. Tout le monde admettra certes l'objectif fondamental du « bien commun », mais que faire des différences dans la manière dont ce bien commun doit être atteint²⁵ ? Il a été dit récemment que nous manquons, dans l'Apostolat social (mais peut-être aussi dans toute la Compagnie) d'une commune conception de la justice qui aille au-delà des remèdes que nous proposons aux situations concrètes locales et qui soit suffisamment opératoire pour nous tous. Si cette suggestion est correcte, nous serons privés d'approches globales, parce qu'il nous manque aussi un outil commun d'analyse sociale²⁶. Cet avis peut être discuté, mais je suggère que nous prenions cette perspective fondamentale afin de clarifier nos propositions.

Dans le même temps, il existe actuellement de nombreuses propositions imprégnées de nos aspirations concrètes : les droits de l'homme ne sont plus uniquement individuels mais collectifs²⁷; la « Charte de la Terre » vise à intégrer les « droits » de la terre à ceux des êtres humains ; les Objectifs du millénaire pour le développement avec leurs propositions concrètes de réduire ou éradiquer la pauvreté ; cela, et d'autres initiatives globales, soulignent cet « horizon commun ».

.....

25 González, Raúl : L'Apostolat social jésuite : quelques questions intellectuelles en suspens, *Promotio Iustitiae* 101 (2009).

26 Les jésuites ne sont pas les seuls à accuser cette lacune, elle provient d'une explosion de tendances et de méthodologies différentes dans les sciences sociales.

27 Ils couvrent trois « générations » de droits de l'homme : les droits civils et politiques (première génération) ; les droits économiques, sociaux et culturels (deuxième) ; la troisième génération rassemblant une grande variété de droits tels que le droit à la paix, à la qualité de la vie ou la protection contre un mauvais usage de la science et de la technologie, ou la protection des droits du consommateur.

L'Église et la Compagnie prennent part à cette réflexion sur les droits et les valeurs afin de définir une conception de la justice sociale à l'intention des croyants. L'accent mis sur le développement authentique de chaque personne et de toutes les personnes dans leur passage à des conditions plus humaines (*Populorum Progressio*²⁸) ; la priorité accordée au travail avant tout autre facteur économique (*Laborem Exercens*²⁹) ; la connaissance des façons dont « la justice imprègne l'ensemble de l'activité économique » - voilà quelques-unes des intuitions rassemblées. La moralité et la justice ne concernent pas uniquement le lieu de distribution (influence sur les politiques), mais le processus économique dans son ensemble, qu'il s'agisse de la logique de l'échange et des politiques, ou de la logique du don et de la gratuité (*Caritas in veritate*³⁰). Nos récentes Congrégations Générales nous ont également invités à reconnaître que le service de la foi exige la promotion de la justice, une exigence qui provient de cette même foi (32e CG). La 34e CG a mis en lumière les liens étroits entre le service de la foi, la promotion de la justice, les réalités culturelles dans lesquelles nous sommes plongés et les relations avec les autres traditions religieuses.

La 35e CG, en définissant notre mission aujourd'hui, cherche également à articuler une vision commune. La mondialisation, avec toutes ses ambiguïtés, apparaît comme le « plus grand phénomène » de notre temps : si elle donne lieu à des relations plus universelles, elle engendre parfois de violentes réactions locales. Confrontant cette réalité, la Congrégation conçoit les individus, la nature et Dieu comme inséparables. Tout ce système de relations doit être **juste**, marqué par le signe de la réconciliation.

.....
28 *Populorum Progressio* 20

29 *Laborem Exercens* 12

30 *Caritas in veritate* 37, 38



Dès lors, d'où nous vient notre difficulté spécifique à définir cet « horizon commun », cette « vision commune », cette vision commune de la « justice sociale » ? La difficulté tient à ce que nous avons des références multiples et variées, provenant de plusieurs sources différentes (laïques, religieuses, spécifiquement ignatiennes), indicatives de la complexité et de la diversité des relations économiques et sociales à travers les pays d'aujourd'hui. Mais la diversité et la fragmentation ne sont pas les seules forces de notre temps. Il s'est créé, en outre, une sensibilité globale envers la solidarité, les droits de l'homme et les questions environnementales. Ces forces positives de notre temps ainsi que la logique de notre propre mission posent des défis à nos apostolats qui doivent tenir compte de la convergence mondiale, et non pas uniquement de l'efficacité locale.

La légitimité de notre advocacy

En tant que membres de la société civile, la question de la légitimité dans les débats publics nous paraît d'une grande importance. Nous proposons trois domaines qui pourraient légitimer notre participation en tant que membres de la société civile - à des degrés différents et toujours en concertation avec les autres acteurs sociaux.

Premièrement, notre légitimité découle du rôle que joue la religion dans la vie publique. Les moines bouddhistes dans leur habit orange vif faisant face à l'armée du pouvoir dictatorial au Myanmar bousculent l'idée selon laquelle les religieux ne cherchent que le bien-être spirituel de leurs fidèles. Certes, la foi est un engagement personnel enraciné dans l'expérience et non dans l'obligation « légale ». Pourtant, on peut difficilement nier que le Christianisme, par sa nature même, cherche à agir dans l'*aréopage* de notre temps, en proposant une alternative à la conception dominante de la réalité. Cette confrontation ne cherche pas à imposer mais à révéler ce qu'est la « vraie vie ». En ce sens, le message chrétien, qui exige une conversion

personnelle, dialogue aussi avec les cultures, et par conséquent avec les structures qu'elles génèrent : les structures sociales et économiques, ainsi que les structures des idées et du pouvoir. Par ailleurs, le christianisme est un engagement personnel vécu en communauté (*ecclesia*), de sorte qu'il se présente au monde comme une institution sociale. L'Église, dans sa double réalité d'organisation sociale et de réalité spirituelle, fait partie de l'ordre social. Les églises (et, en leur sein, les corps tels que les congrégations religieuses) sont des agents qui proposent un sens social et contribuent au débat éthique général.

La seconde source de légitimité de la Compagnie de Jésus réside dans sa présence en tant qu'acteur social. Notre tâche d'*advocacy* découle de notre présence et engagement au milieu de personnes qui souffrent. Nous pouvons les accompagner parce que nous sommes là, près des victimes de l'injustice. Et nous pouvons agir en médiateurs parce que nous avons accès à ceux qui peuvent prendre des décisions susceptibles de créer des conditions différentes. Dans ce sens, le Service jésuite des réfugiés rend un témoignage remarquable à la Compagnie. La crédibilité de son *advocacy*, ainsi que le respect et la réputation indéniables qu'il a acquis auprès des organisations et institutions internationales qui travaillent pour les réfugiés, découlent de sa présence dans plusieurs pays différents, au service et pour l'accompagnement des communautés déplacées par la force. Le même critère de présence et d'engagement peut être appliqué à ce « réseau formidable » d'institutions (comme l'a qualifié le P. Kolvenbach) que constitue la Compagnie de Jésus à travers le monde. De toute évidence, la légitimité est due non pas au seul fait d'être présent mais à « la manière » dont nous sommes présents. Dans l'atelier de L'Escorial, nous avons appris le rôle intéressant que joue la SAPI comme médiateur institutionnel pour les groupes marginalisés en Inde à travers ses efforts d'accompagner et d'aider ces groupes à s'exprimer eux-mêmes.



À ce sujet, la 35e CG reconnaît l'importance de nouvelles formes de gouvernement, en particulier le nouveau rôle des Conférences de provinciaux, comme forme de relations supra-provinciales. Le réseau d'*advocacy* renforce cette vision d'une forme plus universelle de gouvernement. Un troisième facteur qui rend légitime notre participation dans la sphère publique provient de notre contribution à la recherche et à la réflexion sociale apportée par les universités et les centres sociaux. La recherche et l'analyse sociale sont des instruments privilégiés qui sont profondément utiles s'il y a un contact solide avec la réalité sociale : à l'inverse, sans véritable contact, la recherche et la qualité d'analyse sont peu crédibles. L'analyse et la réflexion sociale doivent nourrir le débat public. La connaissance n'est pas une marchandise ; elle est en lien avec la réalité sociale et peut être transformée par elle. L'expérience du CINEP en Colombie et ses enquêtes sur les violations des droits de l'homme (le cas des « faux succès ») sont exemplaires ; comme l'est celle du CEPAS et de son implication dans la révision des contrats miniers en République Démocratique du Congo.

Notre manière de faire l'*advocacy*

Cette question fut longuement débattue à l'atelier de L'Escorial sur l'*advocacy* ignatien. Des contributions théoriques furent doublées d'une analyse des expériences pour constituer un « modèle ignatien » de la pratique de l'*advocacy*. Un document détaillé sur ce sujet a été rédigé par Xavier Jeyaraj SJ, voir le chapitre « Caractéristiques de l'*advocacy* ignatien » ci-dessus.

Il a été reconnu que l'*advocacy* couvre une large gamme d'actions possibles allant de la mobilisation sociale au dialogue direct avec les décideurs. L'*advocacy* public fait partie d'un long processus qui établit des engagements durables avec les communautés concernées, forge des alliances et développe la sensibilisation citoyenne dans une

société civile participative. L'objectif à terme est de promouvoir des rapports critiques et constructifs avec les centres de pouvoir, la perspective étant toujours celle des opprimés et des exclus. L'*advocacy* dans la perspective ignatienne inclut les éléments de contemplation et de la connaissance de soi, il n'est pas conçu comme un moyen d'agir de l'extérieur du sujet, mais comme un processus dans lequel notre engagement nous transforme. En apprenant comment Dieu aime ce monde, nous l'aimons de la même façon. Tout cela exige un discernement de nos objectifs, une appréciation de nos forces, et de vivre les tensions entre la prophétie et le pragmatisme. Comme le suggère Turner, notre *advocacy* devrait être : *qualifié* (compétent, sous-tendu par la recherche, conscient de lui-même) ; *relationnel* (centré sur les personnes et non seulement sur les personnes, et qui passe par la rencontre) et *ignatien* (spirituel, attentif à la présence de Dieu)³¹.

Les sujets et leurs liens

Depuis la rencontre de L'Escorial, un des objectifs a été d'identifier des problèmes communs ou des sujets d'*advocacy* et la manière dont ils sont liés les uns aux autres. On considéra que les actions d'*advocacy* étaient un bon moyen de promouvoir la collaboration entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs.

Le développement et la migration sont étroitement liés. Par exemple, il existe des tentatives de mesurer l'impact réel du développement dû aux versements provenant de la diaspora. En outre, l'éducation est importante, puisqu'un bon système d'éducation et de formation professionnelle est l'une des meilleures garanties de la stabilité d'une population. Et si la migration est un mécanisme efficace de réduction de la pauvreté, un de ses effets pervers est le coût social que paient les millions d'enfants qui grandissent dans des cadres

31 Turner, Frank : « Un modèle d'*advocacy* ignatien », voir chapitre ci-dessus.



familiaux précaires. Il est difficile pour les écoles d'accompagner les élèves dont les parents ont émigré dans un pays étranger. Dans certains pays latino-américains, la grande émigration d'enseignants a considérablement fragilisé le système éducatif.

Ceux qui travaillent dans les domaines du développement, de l'écologie et de la gestion des ressources naturelles pourraient également faciliter le passage vers l'interconnexion et les synergies futures. Notre conception de la justice est aujourd'hui profondément liée à l'avenir de l'environnement. Le changement climatique, les désastres naturels, la pollution de l'eau, du sol et de l'air, l'immense accumulation des déchets, l'exploitation effrénée des ressources marines et forestières - ce sont là des problèmes d'une importance grave et qui peuvent nous rassembler.

Les problèmes interconnectés du fondamentalisme religieux, de la paix et du respect des droits de l'homme exigent aussi que nous trouvions des positions communes. Ici aussi l'éducation est importante. Nous ne pouvons pas proposer des modèles d'éducation qui n'offrent pas une vision ouverte de la religion, ou qui ne promeuvent pas la réconciliation et le respect mutuel.

L'intérêt pour les modèles de développement soulève des questions très complexes. Notre conception du développement - qui repose sur la question d'une vision commune - influencera nécessairement les politiques des agences de développement. Cette conception orientera à son tour la position de ces agences envers les politiques de développement envisagées par les gouvernements et les organismes internationaux. L'écologie et la gestion des ressources naturelles sont des questions liées. Proposer des modèles de développement alternatifs qui respectent la terre elle-même est indispensable pour la viabilité de l'environnement social et naturel.

Ces brèves observations indiquent simplement les nombreuses interconnexions entre les différentes lignes d'action dans notre apostolat social. Nous sommes déjà conscients de plusieurs d'entre elles, nous en découvrons d'autres et la dimension de l'*advocacy* renforce la pertinence de l'interconnexion. Si nous voulons participer à la sphère publique, notre position doit alors être inclusive et éthique. Nous ne pouvons pas éviter la question du bien, même si nous ne pouvons pas ignorer le possible, l'utile et même le « moindre mal ».

De nombreuses questions restent ouvertes telles que l'interrogation sur le type d'anthropologie que nous partageons, la place de la religion dans la sphère publique, notre approche de la réalité, et, au sein de cette réalité, notre relation avec les plus désavantagés ; notre capacité à générer des processus - tout cela enraciné dans notre spiritualité et dans les Exercices spirituels de St Ignace. En outre, il y a des questions concernant notre analyse de la réalité, les présuppositions de cet exercice analytique (de quel point de vue la conduisons-nous ? avec qui ?), l'orientation de notre communauté, et notre lien privilégié avec l'Église.

Comme cela a déjà été dit, nous n'avons pas encore une conception cohérente de la justice sociale qui soit valable pour toutes les situations. Nous formulons des principes généraux (le bien commun) et partageons avec beaucoup d'autres personnes des valeurs éthiques et des projets. Mais, sans aucun doute, nous sommes conscients de l'injustice au niveau local, et avons conscience des situations qui nécessitent une transformation profonde ; c'est à partir de là, à partir des situations dans lesquelles nous sommes déjà impliqués que nous devrions élaborer nos options globales. La primauté doit toujours revenir à notre engagement dans les communautés locales, dont dérivent les visions globales et les actions globales. Cet engagement doit être caractérisé



par le service de la réconciliation, particulièrement là où il constitue une urgence³².

L'advocacy comme nouvelle dimension de notre apostolat social

Il faut reconnaître que notre désir avance plus vite que notre capacité d'agir, bien que nous ayons quelques exemples de réussites encourageantes pour notre travail. La détermination du JRS d'impulser des changements dans les législations mondiales concernant la fabrication des mines antipersonnel revêt tout son sens grâce à l'accompagnement quotidien des victimes de ces armes. L'expérience jette la lumière de la *vérité* (pour reprendre la terminologie de Benoît XVI dans sa dernière encyclique) sur le réseau hypocrite qui a donné une protection légale à l'industrie des armements.

Nous devons trouver une façon de faire avancer ces efforts. La participation à la société civile n'a rien de nouveau pour nous. Ce qui est nouveau c'est que nous voulons le faire en tant que réseau ignatien, ce qui exigera d'élaborer un programme commun. Ce dernier doit inclure non seulement des réponses à des situations d'urgence mais aussi à des défis à long terme, mondiaux et qui demandent un engagement conséquent.

Il nous faudra choisir les forums dans lesquels nous voulons participer : mouvements ou conférences internationaux qui s'intéressent clairement à l'analyse et aux réponses globales. Nous sentirons nos limites quand il s'agira par exemple de répondre aux pénuries financières, ainsi que les limites de nos ressources humaines. Nous avons besoin de personnes compétentes en langues et en analyse sociale. Nous devons

32 La 35e CG, D. 2, nos 20-24, a proposé de «nouvelles frontières» à notre mission : l'annonce de l'évangile dans les sociétés multiculturelles et multireligieuses, où la question du sens reste posée, mais où la réponse exige beaucoup plus de créativité.

demander encore plus d'effort à nos équipes, qui sont souvent déjà surchargées. Tout cela demandera une planification adéquate.

Le modèle de travail en réseau semble séduisant. Nous devons pourtant reconnaître ses limites et faiblesses potentielles³³. Les réseaux sont agiles, flexibles, et riches d'affiliations multiples. Mais ils ont besoin d'énergie pour être viables, et l'énergie a un coût. La coordination, l'entretien d'un réseau et la participation active peuvent finir par peser sur le réseau au point de le faire écrouler. Nous devons établir des mécanismes qui combinent un réalisme sain (ce que nous pouvons faire) à un horizon sans fin (ce que nous sommes appelés à faire). Pour cela, nous devons habiter l'espérance chrétienne afin de procéder à l'indispensable discernement communautaire.

Il n'est pas toujours aisé de dire ce que nous y gagnons. Ce que nous gagnons dans l'immédiat est peut-être le prestige, la force, l'argent ; ceux pour qui nous œuvrons accèdent au débat, à une participation publique, à des ressources et à des changements dans leur vie. En ce qui concerne le réseau ignatien d'*advocacy*, il y a une nouvelle variable : nous tentons aussi de développer l'apostolat général de la famille ignatienne. Le choix n'est pas toujours aisé, puisque nous pourrions construire des réseaux plus efficaces si nous n'essayions pas d'inclure la famille ignatienne. Toutefois, l'enjeu est que tous ces réseaux formés par la famille ignatienne puissent nous aider à trouver notre vision particulière du monde, et articuler notre manière spécifique de collaborer pour « un monde meilleur ». Dans ce processus, l'*advocacy* apporte la dimension d'un horizon universel, et des engagements à long terme qui pourraient donner de la consistance à nos efforts locaux et renforcer notre sens de la Compagnie en tant que corps universel.

33 Kolvenbach, P.H. : La collaboration en réseau dans le domaine social. Rome, 2003.



Questions ouvertes

Voici une liste de questions que nous espérons traiter à l'avenir, avec l'aide de tout l'apostolat social :

- a. Clarifier le rôle des mouvements sociaux avec lesquels nous travaillons ainsi que l'autonomisation et le renforcement des capacités de ceux au nom desquels nous faisons de l'*advocacy*.
- b. Développer la notion d'« horizon commun », en spécifiant les présupposés et le contexte de notre réflexion et de notre manière de procéder.
- c. Mieux articuler nos conceptions de la justice, en tenant compte du terrain qui nous est commun.
- d. Examiner la notion de « bien commun », éventuellement à la lumière de l'enseignement social catholique et des déclarations des Congrégations générales.
- e. Étudier le rapport entre réconciliation et justice, comme décrit au Synode africain.

Annexe : Le réseau ignatien d'*advocacy* et ses réseaux au moment de l'écriture (novembre 2009)

À la clôture de l'atelier de L'Escorial nombre de réseaux se virent proposer d'articuler l'activité d'*advocacy* dans une perspective globale. Alors que la présence active et l'engagement des institutions jésuites et ignatiennes au niveau local furent reconnus, l'insuffisance de la présence et de l'action au niveau mondial fut également notée. Cette notion de « mondial » pourrait intuitivement être comprise comme tout ce qui va au-delà du niveau local, qui conditionne souvent, et même détermine le local. Il est évident que de nombreuses situations que nous observons

localement ont leur origine au-delà de nos frontières ; ou, qu'au moins, elles ont renforcées par des forces autres que celles auxquelles nous sommes directement confrontés. Curieusement, des solutions peuvent provenir hors de notre contexte local, et la pression extérieure est parfois une aide précieuse pour atteindre des objectifs locaux. Dans le cas des mines antipersonnel, seule la pression internationale a rendu possible la signature d'accords concernant la situation au Cambodge.

Le travail en réseau - c'était très évident à nos yeux - est la façon la plus efficace d'être présent sur la scène mondiale. Nous avons reconnu à la fois la versatilité et la fragilité des réseaux. Des réseaux potentiels pourront être créés par des institutions liées au secteur social - incluant des personnes travaillant à la fois au niveau local et dans l'*advocacy* public.

Ni les réseaux ni les institutions qu'ils fédèrent ne sont homogènes : ils reflètent la diversité au sein du secteur social dans la Compagnie. Certains sont déjà opérationnels, dans d'autres cas, ils sont nés très récemment en réponse à des réalités sociales changeantes telles que la migration. Dans des dossiers tels que celui du développement ou du fondamentalisme religieux, l'expérience de la Compagnie se focalise naturellement sur certains lieux spécifiques (l'Europe et l'Inde respectivement) - pourtant ces phénomènes ont une portée mondiale. Il est clair que l'éducation est un domaine où la Compagnie bénéficie d'une présence mondiale. Cela a été à l'origine d'une proposition d'un réseau qui promeut une forme d'éducation susceptible de générer des opportunités et de réduire les inégalités sociales dans le monde. Pour d'autres problèmes, nous reconnaissons que notre activité est encore faible et fragmentaire, mais potentiellement importante. L'écologie est un de ces cas.



Parler de « réseaux » en tant que tels est peut-être prématuré ; nous pouvons néanmoins dire que nous avons identifié des « domaines » d'intérêts dans lesquels nous voudrions avoir une présence significative. Une brève description de ces domaines pourrait nous aider à envisager l'engagement social de la Compagnie et des lieux possibles d'*advocacy* dans le futur.

Migration : la protection des droits fondamentaux : les problèmes du multiculturalisme et de l'intégration sociale.

Paix et droits de l'homme : protection des droits fondamentaux et implications de cette protection.

Éducation : promotion d'actions en faveur du droit universel à une éducation de qualité ; cela implique l'implication financière de la part des gouvernements dans les infrastructures et le personnel.

Gestion des ressources naturelles : l'importance de la terre comme habitat pour les peuples (indigènes) ; le déplacement des personnes causé par les activités minières, la pollution de l'eau, du sol et de l'air, etc. ; la déforestation ; les conditions de travail ; la transparence des contrats des grandes compagnies.

Écologie : particulièrement le lien entre l'environnement et la pauvreté.

Modèles alternatifs de développement durable : spécialement intégrés dans le territoire et orientés vers les personnes et les communautés dans leurs contextes spécifiques.

Fondamentalisme religieux : lutte contre ses dangers et conséquences tout en promouvant le respect pour les religions et leur rôle dans la sphère publique.

Aide au développement : étude de l'*advocacy* pour les politiques de développement dans les pays du Nord et leur impact sur les pays du Sud.

Naturellement ces réseaux ne couvrent pas toutes les réalités sociales pas plus que la Compagnie n'est présente dans toutes les situations de pauvreté et de marginalisation. Notre présence résulte de conditions historiques, de recherches et engagements continus (nouveaux ou anciens) établis lorsque nous suivons Jésus le Seigneur qui nous appelle à partager la vie de ces élus du Royaume.





Sara Pettinella



Pour que tous aient la vie et l'aient en abondance

Une contemplation de la Famille ignatienne
pour l'advocacy en notre temps
en trois mouvements

Ecrit par Jim Hug SJ
avec des contributions de
Jenny Cafiso, Luis Arancibia,
Ferdinand Mugihirwa SJ
et Alfredo Ferro SJ



I. Nous regardons le monde que Dieu voit aujourd'hui

*Les trois personnes divines regardent toute la surface et la
circonférence de la terre et tous les peuples en si grand
aveuglement, et comment ceux-ci meurent
et descendent en enfer
(Exercices spirituels # 106)*

Contempler ces milliards de femmes, hommes et enfants
qui luttent pour survivre dans la dette et dans une pauvreté
dévastatrice :

- Dans des pays dont les richesses ont depuis longtemps été pillées par l'avarice impérialiste des pays aujourd'hui montrés comme modèles de développement à imiter.

Contempler l'abondance des richesses considérée comme
évidente - à côté d'une pauvreté dévastatrice :

- Le Riche toujours aveugle à son voisin Lazare.

Observer l'empire du pouvoir des conglomérats dilapidant les biens des pauvres et des personnes vulnérables, avec l'aide de dirigeants corrompus :

- Les trésors comme le coltan et l'eau, le sol et l'énergie, la nourriture et les cerveaux, le savoir des indigènes et les moyens d'existence locaux. . . .

Regarder la violence, les conflits armés et les guerres pour les ressources, les richesses, la puissance ou le rigorisme des fondamentalismes religieux :

- Voir les millions de tués, de blessés et d'innocents affligés par les mutilations.

Voir des dizaines de millions de personnes forcées à quitter leurs maisons :

- Sur la route, à l'intérieur et hors des frontières de leurs pays, attendant désespérément un peu de nourriture, de sécurité et de paix pour leurs familles.

Réfléchir sur les systèmes d'échange et de communication qui se développent à travers le monde :

- Conçus pour avantager les puissants et les nantis dans une lutte compétitive pour les biens que Dieu destine à l'usage et au bien-être de tous.

Contempler notre planète - mise en péril par notre propre mode de vie et par notre conception tordue de ce qui constitue le vrai bonheur :

- Besoin alarmant d'un nouvel équilibre, vie humaine menacée.

Voir comment les crises s'autoalimentent : être témoin de l'écroulement d'une vision fondamentale de l'organisation de la vie, d'un dogme qui a dominé les prises de décision



économiques et politiques pendant près de trois décennies :

- La croyance que tout le monde trouvera son compte dans des sociétés qui privilégient les valeurs, les dynamiques et les institutions du marché.

Réfléchir sur ce fait qui est désormais évident

- Que lorsque les marchés sont l'institution sociétale la plus puissante avec très peu de contraintes sociales, leurs dynamiques finissent par cruellement étouffer les valeurs précieuses des droits de l'homme et du bien-être collectif et par mettre en péril la survie du système économique et de la planète elle-même.

La dynamique fondamentale du mal que nous observons est classique :

- *Recherche la fortune et les richesses !*
- *Embrasse l'honneur et le pouvoir qui les accompagnent !*
- *L'orgueil et l'opulence garantiront la spirale destructrice qui s'ensuivra.*

(Adapté des Exercices spirituels # 142)

Souviens-toi que les trois Personnes divines t'observent pendant que tu contemples le monde aujourd'hui

Parle-leur en ton cœur

* * * * *

II. Nous nous souvenons de la réponse aimante de Dieu

*Les trois Personnes divines voyant qu'ils descendent tous en enfer, elles décident en leur éternité que la deuxième Personne se fasse homme pour sauver le genre humain
(Exercices spirituels # 102)*



Sara Pettinella

Nous croyons que Jésus, le Christ, incarne la main salvatrice de Dieu tendue à la famille humaine.

Nous croyons que ce monde est le lieu où nous faisons l'expérience de l'engagement actif et vivifiant de Dieu envers nous et envers la communauté de la création dont nous faisons partie.

Nous croyons que Jésus nous a appelés dans sa compagnie, qu'il partage avec nous cette mission sacrée et qu'il nous fortifie avec son Esprit Saint.

Nous prenons conscience du fait que les crises qui menacent aujourd'hui sont aussi les espaces où souffle l'esprit de l'amour vivifiant de Dieu et dans lesquels il nous invite à transformer notre pèlerinage d'ici-bas en une histoire sacrée.



Nous reconnaissons cet Esprit puissant dans les énergies impressionnantes qu'il suscite dans la famille ignatienne et dans le monde qui nous entoure : une solidarité croissante d'espoir

de pensées
d'alliances et de réseaux
d'actions, de luttes et de sacrifices
pour faire advenir un autre monde dans lequel

« tous aient la vie et l'aient en abondance »

(Jean 10, 10)

III. Ensemble unis dans cet Esprit, nous répondons

Transformés par l'amour de Dieu, nous affirmons sans ambiguïté :

***TROP C'EST TROP
Nous ne travaillerons pas pour laisser
la vie telle qu'elle était
avant que la convergence providentielle des nombreuses
crises mondiales survenues ces derniers temps
n'ouvre la voie à un nouvel ordre mondial.***

La vision du règne de Dieu offre une perspective beaucoup plus attractive pour la communauté de la création. La confiance en Dieu est devenue pour nous un aiguillon pour l'engagement et la transformation.

Avec passion et responsabilité
Transparence et professionnalisme
Nous conjuguons nos efforts
Pour bâtir une communauté planétaire juste,
inclusive, durable
Réconciliée et paisible.

Rêveurs, visionnaires et communautés pleins d'espoir et ancrés dans une réalité qui dépasse ce que nous voyons et

touchons aujourd'hui, ou même ce que nous pourrions voir en l'espace de notre vie, nous travaillons pour bâtir une communauté mondiale dans laquelle -

La dignité sacrée de chaque personne, communauté et culture sera honorée et ses potentialités entretenues et développées,

Chaque personne satisfera à ses besoins matériels, sociaux et spirituels ; sera libre et jouira de l'égalité des droits et des opportunités sans discrimination,

Les ressources de la planète seront partagées par tous ; il n'y aura plus de grandes disparités entre les riches et les pauvres, et les générations actuelles ne consommeront pas l'héritage des générations futures,

Les personnes qui vivaient dans la pauvreté ne seront pas dépendantes de l'aide mais pourront exercer leur plein droit au développement intégral,

Les femmes auront la possibilité et l'opportunité de participer pleinement à la construction de leur communauté à tous niveaux,

Chacun pourra exercer un travail qui confortera sa dignité et servira la communauté,

Les grandes diversités seront embrassées comme des atouts qui rendront possibles les avancées majeures pour le bien commun de tous,

Sera reconnu le droit de tous à la nourriture, à la santé, à l'éducation et à un environnement sain,

Toute personne affectée par les pandémies telles que le sida aura accès à des soins de qualité, et où la malaria sera éradiquée,



L'éducation pour tout le monde permettra d'éradiquer la pauvreté et la discrimination,

Les gens auront la liberté de se déplacer et de traverser les frontières des pays, mais sans y être obligés - et seront accueillis dans de nouvelles communautés comme citoyens de toutes la terre,

Les gens comprendront les systèmes et les structures et sauront comment les rendre plus justes,

Les gouvernements suivront et réguleront ces systèmes pour qu'ils servent le bien commun de tous les peuples,

Les dirigeants et les politiciens se verront comme les serviteurs de leurs communautés,

La communauté internationale et ses institutions agiront pour éviter les guerres et construire la paix, en résolvant les différends par le dialogue et la médiation,

Tous choisiront une forme d'estime de soi qui ne dépende pas de l'accumulation des biens matériels, et

Tous les peuples auront la liberté interne et sociale de découvrir le divin, le saint, le sacré - leurs formes de foi les rassemblant dans un esprit de respect mutuel et d'amour.

**Nous joignant aux peuples du monde entier,
stimulés par l'Esprit et attirés vers l'universel,**

**Nous prenons fait et cause pour
les pauvres, les marginalisés,
Et les exploités de la création
Invitant les riches, les puissants et les dominants
À nous rejoindre dans la nouvelle création qui nous est
proposée à tous.**

L'approche est inusitée mais éprouvée :

*Embrasse la pauvreté par solidarité
Lorsque les gens te regardent de travers et te
considèrent comme un raté du monde,
Tu auras la force de l'humilité qui te permettra de
voir la façon dont Dieu parle à tous en chacun, et de
cette brèche et sagesse viendra le Règne de Dieu que
nous cherchons tous.*

(Adapté des Exercices spirituels # 146)

**Souviens-toi que les trois Personnes divines
t'observent pendant que tu contemples le monde
aujourd'hui**

Parle-leur en ton cœur





Sara Pettinella



Foire aux questions : Guide rapide de l'IAN

Uta Sievers



IAN : Réseau ignatien d'*advocacy* réunissant des réseaux thématiques

*Les réseaux thématiques sont engagés dans l'*advocacy* pour l'écologie, migration, gestion des ressources naturelles, éducation, paix & droits de l'homme (d'autres thèmes pouvant être ajoutés ultérieurement)*

Qui fait quoi ?

Qui sont les membres d'un réseau ?

Toute institution jésuite peut devenir membre de n'importe quel réseau thématique en contactant son Coordinateur ou, comme il est parfois appelé, Délégué, de l'apostolat social³³ au niveau de la Conférence. L'institution choisit une personne qui participera activement aux activités du réseau thématique selon les objectifs et directives approuvés par le responsable et les membres du réseau.

³³ Pour être mis en contact avec le Coordinateur de l'apostolat social de votre Conférence (ou Assistance en Europe) contacter le SJS (sjs-com@sjcuria.org)

Comment se fait l'administration de chaque réseau ?

L'institution responsable du réseau thématique est généralement une institution sociale jésuite ayant la responsabilité directe de gérer le réseau. La gestion quotidienne du réseau thématique sera confiée à une personne de l'institution qui devient le responsable du réseau.

Les tâches du responsable sont : stimuler l'échange d'information au sein du réseau ; présenter un plan d'action en concertation avec les membres ; et, en tant que porte-parole du réseau, interagir avec d'autres institutions ou réseaux.

Quel est le rôle du Coordinateur ?

Chaque Coordinateur ou Délégué de l'apostolat social de la Conférence dans laquelle se situe l'organisation responsable du réseau a la responsabilité de ce réseau thématique. Il peut, en concertation avec le Président de cette même Conférence, proposer une institution responsable et doit être consulté pour le choix de la personne responsable du réseau. Il garantit l'orientation générale et la bonne gestion du réseau, évalue le réseau lors de la rencontre annuelle des Coordinateurs et prend les décisions exécutives avec les autres Coordinateurs (par ex., lancement ou clôture d'un réseau).

Il est également chargé de l'approbation, en concertation avec le Président de la Conférence des membres de tout réseau domicilié dans sa Conférence. En outre, le Président peut approuver ou mandater un Coordinateur comme membre d'un ou plusieurs réseaux thématiques.



Quel est le rôle du Secrétariat pour la justice sociale (SJS) ?

Le SJS facilite le fonctionnement des réseaux en proposant une vision globale commune et des services, tels que la formation, et des moyens de communications. Il encourage et soutient les réseaux dans leur développement et apporte son aide pour tel ou tel difficulté de gestion qui pourrait survenir. Il promeut aussi la coordination et la communication entre les différents réseaux et avec les autres secteurs apostoliques et aide à la supervision et l'évaluation des activités des réseaux. En faisant le lien entre l'IAN et le Père Général, il garantit la légitimité de toute la structure et des réseaux thématiques individuels. Le SJS n'a pas d'autorité directe sur le fonctionnement de n'importe quel réseau thématique.

Qui détient la responsabilité globale ?

Qui dirige l'IAN ?

En tant que « réseau des réseaux », l'IAN est approuvé et mandaté par le Père Général et les Présidents des Conférences jésuites. Avec le SJS, le groupe des Coordinateurs, a la responsabilité conjointe du fonctionnement de l'IAN. Cette responsabilité inclut la définition des orientations et de la ligne directrice de l'IAN, l'évaluation du fonctionnement de l'IAN lors de la rencontre annuelle des Coordinateurs ainsi que les décisions affectant la nature et le fonctionnement de l'IAN.

Qui décide de la création de nouveaux réseaux au sein de l'IAN ?

Chaque Président de Conférence peut donner l'ordre spécifique au Coordinateur de lancer ou développer un réseau thématique donné. Il est recommandé qu'un

nouveau réseau thématique spécifique soit approuvé par le Supérieur majeur compétent selon les critères exposés ici. Il doit également avoir des objectifs et lignes d'action clairs et faire l'*advocacy* au niveau international ou interrégional. L'administration du réseau doit être ouverte à différentes approches sans pour autant manquer de constance. Ses membres doivent représenter (dans la mesure du possible) toutes les Conférences jésuites et participer activement aux activités du réseau thématique.

Comment fonctionnent les réseaux ?

Quels sont les conditions pour devenir un réseau ?

Pour être considéré comme membre de l'IAN, un réseau thématique doit être composé d'institutions jésuites et d'inspiration jésuite qui partagent une vision commune et qui représentent géographiquement (dans la mesure du possible) toute la Compagnie de Jésus. Le réseau doit être solidement enraciné dans les structures administratives de la Compagnie de Jésus. Sa composition doit tenir compte du principe de subsidiarité, c'est-à-dire, coordonnée avec d'autres réseaux et institutions, particulièrement ceux issus d'autres secteurs (par ex. pastoral, enseignement supérieur).

Comment les réseaux conduisent-elles leurs activités ?

Après sa création officielle, qui nécessite l'approbation du gouvernement de la Compagnie, et le choix de ses responsables et membres, chaque réseau thématique délibérera et adoptera un plan d'action.

Le plan d'action comporte un ensemble d'objectifs choisis par le réseau thématique ; des actions et stratégies concrètes d'*advocacy* à mettre en œuvre et les résultats attendus ; un calendrier raisonnable des actions et



stratégies proposées ; une prévision des ressources humaines et financières ; et d'autres éléments pertinents selon les besoins particulier de chaque réseau thématique.

Le responsable, avec les membres, définit le meilleur moyen de communication interne (par exemple, une page web publique, un forum à accès sécurisé, une liste d'adresses électroniques, conférences skype). Le moyen choisi doit faciliter le processus de prise de décision et garantir un partage rapide et efficace d'informations et de matériel entre les membres et avec les personnes intéressées à l'extérieur du réseau.

Comment les réseaux sont-ils financés ?

Il revient au réseau lui-même de trouver les ressources nécessaires à son propre fonctionnement, bien qu'une enveloppe de lancement puisse être octroyée à des réseaux individuels par le biais du SJS.

Pourquoi l'IAN ?

Pourquoi créer un Réseau ignatien d'*advocacy* ?

La Compagnie de Jésus est l'une des grandes organisations les plus implantées au niveau local en contact avec les pauvres. Elle a l'un des plus vastes patrimoines de savoir et de recherche. Elle est en contact avec des personnes en position de décideurs.

En mobilisant ces trois atouts, l'IAN espère mettre à profit la capacité inexploitée qu'a la Compagnie de peser sur les politiques publiques en faveur du bien commun et de ceux qui sont devenus affaiblis et sans voix. L'IAN veut réagir contre les effets de la mondialisation et faciliter la réalisation de la mission universelle de la Compagnie en tant que corps apostolique.

Que signifie le « N » de IAN ?

L'IAN comme RESEAU (Network) est une instance coordinatrice de réseaux thématiques qui font de l'*advocacy* dans le domaine de l'écologie, la migration, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la paix et les droits de l'homme (plus de réseaux pourront être ajoutés ultérieurement.)

Que signifie le « A » de IAN ?

Nous inspirant de la recherche intellectuelle et des expériences vécues par les institutions jésuites ou à inspiration jésuite, nous utilisons le mot *ADVOCACY* pour désigner l'action visant à changer la situation actuelle d'injustice et d'inégalité qui a un impact négatif sur les faibles et les marginalisés. C'est une action qui cherche à éradiquer les causes profondes de cette situation.

Cet objectif peut être atteint grâce à la combinaison de plusieurs moyens, tels que le dialogue avec les décideurs, les campagnes d'information, les récits et témoignages, les marches et manifestations. Ces actions proposées interviennent à plusieurs niveaux, comme l'information adressés à l'opinion publique sur un sujet sensible spécifique ; le changement de schèmes culturels (valeurs, idées, pratiques) grâce à une sensibilisation à long terme ; exercice de pression au niveau politique dans le but d'obtenir des avancées législatives et des changements de politiques ; et le recours à la justice pour promouvoir l'évolution du système.

Que signifie le « I » de IAN ?

Il y existe quelques spécificités dans la manière de faire l'*advocacy* dans l'esprit de Saint Ignace, selon la « manière IGNATIENNE de procéder », qui ont le pouvoir de transformer notre *advocacy* en une activité inspirée par le



Christ et par notre amitié et proximité avec les marginalisés. L'*advocacy* ignatien a une vision positive du monde qui provient de la spiritualité ignatienne et identifie les problèmes par le biais du discernement. Le discernement est fondé sur les principes d'élection de choix d'une mission tels qu'exposés dans les Constitutions de la Compagnie.

L'*advocacy* ignatien prend également en compte le besoin de renforcer les capacités et l'organisation des personnes, afin de « donner la voix au pauvres » au lieu de se contenter de « parler pour eux ». Enfin, il est fondé sur une recherche rigoureuse et sur une analyse objective, ainsi que sur le dialogue avec d'autres personnes et institutions, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise.



Sara Pettinella